

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi septième (7^{ème}) jour du mois de mars deux mille seize à 19 h 30, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers Benoît Lamontagne, Ghislain Quintal, Éric Rioux, Donald Pinard et André Dulude formant quorum sous la présidence de Madame la Josée Goyette agissant à titre de mairesse suppléante.

Monsieur le maire Albert Santerre est absent.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Période de recueillement
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
4. Première période de questions
5. VOIRIE MUNICIPALE
- 5.1 Dépenses de voirie février 2016

Denis Gagnon	Entretien	615.12\$
Mazout Propane Beauchemin	Diesel	1 530.24\$
Rainville automobile 1975	Entretien 10 roues	1 345.74\$
Martech	Panneaux	234.26\$
6. Résolution concernant la permission de voirie annuelle uniquement pour les interventions d'urgences non planifiables sur le réseau routier du MTQ
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation confirmant l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme pour l'année 2015
8. Autorisation d'un appel d'offre pour le rechargement partiel du 5^{ème} Rang non complété en 2015
9. Autorisation d'un appel d'offre pour le traitement de surface sur le 5^{ème} Rang
10. ADOPTION règlement d'emprunt décrétant un emprunt de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour une portion du coût de construction du nouveau garage municipal
11. ADOPTION règlement décrétant un emprunt temporaire pour une portion subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) qui devra être remboursé sur une période de trois ans, ainsi qu'une portion non subventionnée
12. Autorisation de procéder à un appel d'offre public pour les travaux de réfection du Rang de l'Église Nord
13. Autorisation de mandat pour la préparation de servitude d'égout et d'entretien sur deux (2) lots situés aux abords du Rang de l'église Nord
14. Demande d'autorisation de passage pour l'évènement « Circuit cycliste du Lac Champlain » – Samedi 11 juin 2016
 - 1- Autorisation d'utilisation du réseau routier selon le tracé déposé chemin de Mystic et chemin Walbridge
 - 2- Nomination d'une personne ressource concernant la logistique du circuit (le chef des services incendies
 - 3- Demander à l'organisation (la CCLACC) d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec
15. Offre d'achat de panneaux d'afficheur de vitesse amovibles PAVA
16. Dossier aréna de Bedford – Résolution d'engagement
17. Avis de motion du règlement 2016.2031092 modifiant l'article 2.2 du règlement 203.1092 décrétant la composition du comité consultatif d'urbanisme
18. Commandite : Tournoi Bantam de Bedford 2017
19. Participation de la brigade incendie à des compétitions, avec utilisation des ressources matérielles du service
20. Création comité conjoint en sécurité civile pour les mises à jour des plans d'urgence en sécurité civile

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

21. Offre pour modifications des plans par Lussier Architecte.
22. Adoption du règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour la mise en commun des services incendies
23. Résolution d'adoption du rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
24. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale ayant pour objet d'organiser un service d'incendie en commun
25. Mandat huissier dans le dossier de nuisances
26. Offre pour la niveleuse Champion 1972
27. Semaine de l'action bénévole du 10 au 16 avril 2016
28. Campagne de financement de la Société de recherche sur le cancer – Demande de don

29. Approbation des dépenses et paiements suivants :

Mélanie Thibault	Licences Adobe/ CTQ 132.00/	1 126.54\$
Raphael Labonté	Dernier vers 2015-2016	1 125.00\$
Croix rouge Canadienne	Entente mars 2016-fév 2017	150.00\$
Lussier Architecte	Plan et devis (selon offre initiale)	8 623.13\$
Raymond Chabot Grant Thornton	Audit Recyc-Québec et MTQ	1 724.63\$
MPAGroupe conseil	Plans - ingénieur	5 748.75\$
Ville de Bedford	Dernier vers incendies 2015	3 214.89\$
Seney Électrique	Réparation chauffage entrée	620.87\$

30. Information
31. Deuxième période de questions
32. Correspondance de monsieur le maire
33. Affaires diverses
34. Approbation des comptes à payer
35. Clôture de la session.

2016.03058

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :
QUE l'ordre du jour proposé le 7 mars 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2016.03059

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

Période de questions

2016.03060

Dépenses de voirie municipale du mois de février 2016

Il est proposé par André Dulude, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les comptes de dépenses de voirie du mois de février 2016 comme suit :

Denis Gagnon	Entretien	615.12\$
Mazout Propane Beauchemin	Diesel	1 530.24\$
Rainville automobile 1975	Entretien 10 roues	1 345.74\$
Martech	Panneaux	234.26\$

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.03061 **Résolution autorisant la signature pour la permission de voirie no. 40330 / 8608-15-0634**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge se porte garante du fait qu'elle pourrait en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composants la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

QUE le conseil déclare que la personne en charge de signer et d'autoriser les permis pour la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est Monsieur Samuel Grenier et Monsieur Jean Vasseur.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'adoption des présentes.

ADOPTÉE

2016.03062 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 132 490 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Donald Pinard, appuyé par André Dulude, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2016.03063 **Autorisation d'appel d'offres pour le rechargement partiel du 5ème Rang**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une quantité approximative pouvant varier entre mille quatre cents (1 400) et mille cinq cents (1 500) tonnes métriques de pierre MG-20B pour le rechargement du 5ème Rang Nord.

ADOPTÉE

2016.03064 **Autorisation d'appel d'offres pour du traitement de surface sur du 5ème Rang**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'application d'un traitement de surface sur un tronçon du 5^{ème} Rang Nord

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.03065

Règlement numéro 311.022016 décrétant une dépense estimative de cinq cent mille dollars (500 000.00 \$) un emprunt de quatre cent mille dollars (400 000.00 \$), afin de financer la construction du nouveau garage municipal.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de *quatre cent mille dollars (400 000 \$)*;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016;

Il est proposé par André Dulude, appuyé par Donald Pinard résolu à l'unanimité.

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé procéder à la construction du nouveau garage municipal, selon les plans et le devis préparé par la firme Lussier Architecte inc.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de *cinq cent mille dollars (500 000 \$)* pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de *quatre cent mille dollars (400 000 \$)* sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à même la taxes foncière, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.03066

Règlement numéro 311.012016 décrétant une dépense estimative de 899 542 \$ un emprunt de 573 354 \$, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour un montant de 573 354\$.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec ou à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que les travaux d'infrastructures prévues au présent règlement sont subventionnés à plus de 50 % par le gouvernement ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 17 septembre 2015, afin de permettre d'effectuer les travaux de réfections majeurs sur le Rang de l'Église Nord;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 5 ans soit 20% par année pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 749 542 \$

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er février 2016;

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à entreprendre les travaux d'infrastructure de voirie sur le Rang de l'Église Nord sur le lot 1 selon les plans et devis préparés par la firme Les Consultants SM, portant le numéro F14 15147-001, en date du 25 janvier 2015, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Simon Daigle, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 573 354 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 3 ans.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses non subventionnées prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 176 188 \$ sur une période de 3 ans.

ARTICLE 5. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention dû par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le 15 septembre 2015, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à même la taxe foncière, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque an.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2016.03067

Autorisation de procéder à un appel d'offre public pour les travaux de réfection du Rang de l'Église Nord

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve l'appel d'offres relatif aux travaux de réfection et pavage du Rang de l'Église Nord et autorise la publication d'un appel d'offres dans le journal L'Avenir & des Rivières, ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres SÉ@O;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de publication de cette appel d'offres;

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03068

Autorisation de mandat la préparation de servitude d'égout et d'entretien dur 2 lots en bordure du Rang de l'Église Nord

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense pour mandater le Cabinet de notaire Ménard & Paquette Inc. pour la préparation de servitude d'égout et d'entretien un ingénieur pour la préparation d'un plan pour le champ d'assainissement et le puit pour le nouveau garage municipal.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03069

Demande d'autorisation de passage pour l'évènement « Circuit cycliste du Lac Champlain » – Samedi le 11 juin 2016

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise les participants de la 8^e édition du Circuit Cycliste du Lac Champlain à circuler sur les chemins de Mystic et Walbridge, samedi le 11 juin 2016;

QUE ce conseil nomme le chef du service incendie de Bedford comme personne ressource concernant la logistique du circuit;

QUE ce conseil demande à l'organisation CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

QUE le conseil rappelle qu'il est de la responsabilité des organisateurs de s'assurer que les participants respectent le Code de sécurité routière.

ADOPTÉE

2016.03070

Offre d'achat de panneaux d'afficheur de vitesse amovibles PAVA

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC a donné son aval, lors de sa séance du 25 janvier dernier, à un achat regroupé de panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA) pour les besoins des municipalités.

ATTENDU QUE selon un rapport de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi, il a été démontré que l'installation de panneau indicateur avait un effet dissuasif et préventif en matière de vitesse au volant.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat d'un panneau indicateur *Safe Pace 100*, incluant le système d'installation antivol, le modem, le panneau solaire et les batteries rechargeables : environ 3 200\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03071

Dossier aréna de Bedford – Résolution d'engagement

ATTENDU QUE la Ville de Bedford sollicite la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge, afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

ATTENDU QUE la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés au projet d'investissement initial rendu nécessaire pour maintenir les activités de l'aréna, ainsi que ceux jugés nécessaires par le conseil de la Ville de Bedford pour assurer l'intégrité du bâtiment une fois la rénovation complétée;
- Puisque toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction de coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activité incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparties selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;
- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer dans les activités de collecte de fonds, et ce en proportion de sa contribution financière annuelle;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année.

ATTENDU QUE la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataire de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit répartie selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs;
- La population;
- La richesse foncière uniformisée imposable;
- Un facteur de proximité.

ATTENDU QUE la formule de répartition a été présentée à la municipalité et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues une fois que la période d'inscription (hockey mineur et patinage artistique) pour les utilisateurs mineurs sera terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil adhère aux principes et aux paramètres de répartitions énoncés ci-haut, et qu'il appuie la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

ADOPTÉE

2016.03072

Avis de motion du règlement 2016.2031092 modifiant l'article 2.2 du règlement 203.1092 décrétant la composition du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Éric Rioux donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le numéro 2016.2031092, modifiant l'article 2.2 du règlement 203.1092 décrétant la composition du comité consultatif d'urbanisme

2016.03073

Tournoi Bantam 2017

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le versement de 30\$ en commandite pour le Tournoi de hockey Bantam de Bedford.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03074

Participation de la brigade incendie à des compétitions, avec utilisation des ressources matérielles du service

ATTENDU QUE Monsieur le conseiller André Dulude rappelle les obligations du Services de Sécurité en Incendie de Bedford;

ATTENDU QUE par le passé certains services incendie ont accepté de mobiliser certains équipements et camions, lors de compétition de pompiers;

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil avise le comité intermunicipal que la Municipalité de Saint-Ignace de Stanbridge n'autorise pas que les équipements et camions, autres que les équipements individuels des pompiers, soient utilisés lors de compétition de pompier.

QUE le conseil demande au comité d'adopter une recommandation en ce sens.

ADOPTÉE

2016.03075

Création d'un comité conjoint en sécurité civile pour les mises à jour des plans d'urgence en sécurité civile

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge propose aux quatre (4) municipalités liées par entente intermunicipale en sécurité incendie de créer un comité, afin de revoir conjointement les plans d'urgence en sécurité civile.

ADOPTÉE

2016.03076

Offre pour la modification des plans par Lussier Architecte

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, Madame Mélanie Thibault, à signer l'offre datée du 28 février 2016 pour la modification des plans du garage municipal.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.03077

Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour la mise en commun des services de protection et de combat des incendies entre les municipalités de la ville de Bedford, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge Station

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Madame Josée Goyette, lors de la séance du conseil tenue le 4 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Pinard, appuyé par le conseiller André Dulude et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 280.032016 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la conclusion d'une entente intermunicipale et l'adhésion de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à une mise en commun des services de protection et le combat des incendies entre les municipalités de la ville de Bedford, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge-Station.

ARTICLE 2

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 3

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2016.03078

Adoption du rapport annuel 2015 de Saint-Ignace-de-Stanbridge – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU que chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *Excel* pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que pour compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier *Excel* additionnel;

ATTENDU que le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge;

ATTENDU que la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2016.03079

Action 12 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

ATTENDU que l'action 12 du schéma de couverture de risques prévoit l'élaboration d'un programme particulier sur les avertisseurs de fumée;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU que la municipalité accepte de participer au Programme Ange-Gardien 2016 pour un montant de 500\$ dollars de contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte de participer au Programme Ange-Gardien 2016 pour un montant de 500\$ dollars de contribution.

QUE la municipalité avise que cette participation financière ne sera pas renouvelée, suite aux différents, concernant la répartition de contribution entre les municipalités participantes

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03080

Autorisation de signature de l'entente intermunicipale pour la mise en commun des services de protection et de combat des incendies entre les municipalités de la ville de Bedford, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge Station

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour la mise en commun des services de protection et de combat des incendies entre les municipalités de la ville de Bedford, Canton de Bedford, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge Station.

ADOPTÉE

2016.03081

Mandat huissier dans le dossier de nuisances

ATTENDU que le dossier suit son cours et que le procureur demande à la Municipalité de fournir un rapport exhaustif des éléments de nuisances devant être incluant dans la demande d'enlèvement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale à mandater une firme d'huissier afin de colliger les éléments de nuisances et de produire un rapport pour dépôt à la Cour.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.03082

Offre pour la niveleuse Champion 1972

ATTENDU que la Municipalité a reçu un offre pour la Niveleuse de marque Champion 1972.

Attendu que le montant et les conditions sont considérés comme acceptables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la vente de la niveleuse pour un montant de mille dollars (1 000\$).

Que le conseil nomme Madame Mélanie Thibault directrice générale comme signataire de tous les documents liés à cette transaction, incluant les documents devant être signés pour la transaction à la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

2016.03083

Semaine de l'action bénévole du 10 au 16 avril 2016

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

D'autoriser la réservation d'une table de huit (8) personnes, samedi 9 avril 2016 au centre Georges-Perron, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole au coût de deux cents dollars (200\$);

Que Messieurs Pierre et Bernard Corbeil soient les personnes honorées lors de la fête des bénévoles pour leur implication dans les loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

D'autoriser l'achat de cadeau de remerciement pour un montant total de 100\$ pour les personnes honorées.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

Directrice générale/Secrétaire trésorier

2016.03084

Campagne de don de la Société de recherche sur le cancer

Il est proposé par André Dulude, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un don de deux cents dollars (200\$) à la Société de recherche sur le cancer

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

Directrice générale/Secrétaire trésorier

2016.03085

Autorisation de dépenses et paiements d'achats

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

Mélanie Thibault	Licences Adobe/ CTQ 132.00/	1 126.54\$
Raphael Labonté	Dernier vers 2015-2016	1 125.00\$
Croix rouge Canadienne	Entente mars 2016-fév 2017	150.00\$
Lussier Architecte	Plan et devis (selon offre initiale)	8 623.13\$
Raymond Chabot Grant Thornton	Audit Recyc-Québec et MTQ	1 724.63\$
MPAGroupe conseil	Plans - ingénieur	5 748.75\$
Ville de Bedford	Dernier vers incendies 2015	3 214.89\$
Seney Électrique	Réparation chauffage entrée	620.87\$

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour les dépenses décrites.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

Deuxième période de questions

Une citoyenne de Saint-Ignace-de-Stanbridge Madame Éthier mentionne au conseil que sur la copie distribuée du règlement d'emprunt pour le garage une coquille indique deux amortissements différents. Madame la directrice confirme que le mauvais document a été photocopié par erreur et que l'original mentionne bien un amortissement de vingt (20) ans. De plus, Madame Thibault contre vérifie auprès des conseillers que tous sont bien conscients que le règlement 311.022016 autorise à emprunter une somme de **quatre cent mille dollars (400 000 \$)** sur une période de vingt (20) ans, ce que les conseillers confirme.

Une citoyenne de Saint-Ignace de Stanbridge, Madame Martel, questionne le conseil quant à la nécessité pour la Municipalité de procéder à l'achat d'un panneau indicateur de vitesse. Le conseil explique à Madame Martel que suite au rapport de la Sûreté Québec, les effets de la mise en place de PAVA donne de très bons résultats et améliore grandement la sécurité sur nos routes.

2016.03086

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les dépenses et paiements suivants :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

N° déboursé	Date	Nom	Description	Montant
201600058 (I)	2016-02-04	DESJARDINS SECURITE	Assurance collective	843,08 \$
201600059 (I)	2016-02-04	DESJARDINS SECURITE	Dépôt direct pension	776,10 \$
201600060 (I)	2016-02-08	VIDEOTRON LTÉE	Téléphone c.c.	98,08 \$
201600061 (I)	2016-02-08	HYDRO QUEBEC	Éclairage des rues	273,16 \$
201600062 (I)	2016-02-08	R.I.E.D.S.B.M.	Enfouissement	1 054,36 \$
201600063 (I)	2016-02-08	SANI ECO INC.	Traitement	211,68 \$
201600064 (I)	2016-02-11	SOCIETE CANADIENNE DES	300 timbres	293,19 \$
201600065 (I)	2016-02-24	HYDRO QUEBEC	Électricité terrain et mairie	1 343,83 \$
201600066 (I)	2016-02-24	VIDEOTRON LTÉE	Téléphone mairie	225,43 \$
201600067 (I)	2016-03-07	GROUPE GUERIN INC.	Sel système c.c.	58,57 \$
201600068 (I)	2016-03-07	LIBRAIRIE MODERNE	Volume bibliothèque	18,85 \$
201600069 (I)	2016-02-24	GROUPE ULTIMA INC.	Assurance avenant	23,00 \$
201600070 (I)	2016-03-07	VILLE DE BEDFORD	Incendie final 2015	3 214,89 \$
201600071 (I)	2016-03-07	MPA Groupe conseil inc.	Plan devis structure res. 2016.01023	5 748,75 \$
201600072 (I)	2016-02-24	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	Avis de cotisation F0G10 06121	177,21 \$
201600073 (I)	2016-02-24	BELL MOBILITÉ	Connexion Ipad	201,41 \$
201600074 (I)	2016-03-07	LUSSIER ARCHITECTE	Plan et devis garage	8 623,13 \$
201600075 (I)	2016-03-07	RAINVILLE AUTOMOBILE (1975)	Réparation camion Inter2010	1 345,74 \$
201600076 (I)	2016-03-07	CLD Brome-Missisquoi	Carte vélo	153,30 \$
201600078 (I)	2016-03-07	PAPETERIE COUPAL (2010) INC	Fourniture de bureau	140,57 \$
201600079 (I)	2016-03-07	MARTECH INC	Panneau	234,26 \$
201600080 (I)	2016-03-07	ÉCOLE JEAN-JACQUES	Bourses scolaires 2 x 200\$	400,00 \$
201600081 (I)	2016-03-07	CPA de Bedford	Don- commandite	100,00 \$
201600082 (I)	2016-03-07	LOISIRS DE BEDFORD ET	Participation projet aînés explora- teur	200,00 \$
201600083 (I)	2016-03-07	FERME QUIKO INC.	Paiement taxes sur transaction	232,65 \$
201600084 (I)	2016-03-07	CROIX-ROUGE CANADIENNE	Paiement sur entente	150,00 \$
201600085 (I)	2016-03-07	RAYMOND CHABOT GRANT	Audit MTQ et Recyc-Québec	1 724,63 \$
201600086 (I)	2016-03-07	ANDRE GAGNON	Déneigement	426,23 \$
201600087 (I)	2016-03-07	RAPHAEL LABONTE	Patinoire, déneigement et entretien	1 125,00 \$
201600088 (I)	2016-03-07	GESTION ÉLECTRONIQUE DE	Service inspection	1 387,92 \$
201600089 (I)	2016-03-07	MAZOUT & PROPANE	Diesel	1 530,24 \$
201600090 (I)	2016-03-02	VIDEOTRON LTÉE	Hébergement	22,98 \$
201600091 (I)	2016-03-07	Nopac Environnement	Collectes	3 835,24 \$
201600092 (I)	2016-03-07	R.I.E.D.S.B.M.	Enfouissement	1 114,92 \$
201600093 (I)	2016-03-07	SANI ECO INC.	Traitement	183,88 \$
201600095 (I)	2016-03-07	DSF assurance collective	Assurance collective	843,08 \$
201600096 (I)	2016-03-07	DSF pension	Pension	777,88 \$
201600097 (I)	2016-03-07	VIDEOTRON LTÉE	téléphone	98,08 \$
201600098 (I)	2016-03-07	HYDRO QUEBEC	Éclairage des rues	255,56 \$
201600099 (I)	2016-03-07	PETITE CAISSE	Divers	130,69 \$
201600100 (I)	2016-03-07	SENEY ELECTRIQUE INC.	Réseau éclairage et rép. Mairie	769,69 \$
201600101 (I)	2016-03-07	RONA LEVESQUE	divers entretien	81,91 \$
201600102 (I)	2016-03-07	DENIS GAGNON	Réparation (coupage) 6 roues et 10	615,12 \$
201600103 (I)	2016-03-07	MAZOUT & PROPANE	Diesel	801,93 \$
201600105 (I)	2016-03-07	Mélanie Thibault	CGT, Logiciel, dépl.	1 126,54 \$
				42 992,76 \$

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour les dépenses décrites.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.03087

Levée de la séance

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Josée Goyette, mairesse suppléante

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorière

Je, Josée Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Goyette, mairesse suppléante